Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629057-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents (25) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (4) : M. NOIRBENT (pouvoir à M. CONAN), M. SIMON (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme LE BRETON).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/057 AFUL Lucie Aubrac – Rétrocession des espaces communs

L'association foncière urbaine libre (AFUL) Lucie Aubrac, association syndicale dont la commune d'Elven est membre, a réalisé 6 lots et des espaces communs composés de voirie, d'espaces verts et de plantations, rue Lucie Aubrac.

La commune d'Elven souhaitant assurer une continuité dans ses voies communales et maîtriser une partie des espaces et équipements communs des lotissements privés, il a été proposé à l'AFUL Lucie Aubrac de régulariser la rétrocession des parcelles AD 245 (278 m²), AD 237 (276 m²) et AD 241 (98 m²) correspondant à la voie interne du lotissement AFUL Lucie Aubrac ainsi qu'aux espaces communs.

Il est également convenu que l'entretien des espaces verts reviendrait à la charge de la commune, conformément à la convention signée le 25 février 2021 (jointe en annexe).

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629057-DE

Lotissement AFUL Lucie Aubrac :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la rétrocession par l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Lucie Aubrac à la commune d'Elven des parcelles cadastrées AD 245 (278 m²), AD 237 (276 m²) et AD 241 (98 m²) ;
- **DE DIRE** que les frais de notaire seront pris en charge par la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 2 juillet 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 03/07/2026
Qualité : MAIRE